

Revalorisation "Ségur" des Ehpad privés: 7 organisations veulent un "réajustement"

Article 24/03/2021

La Fehap, la Fnadepa, la Fnaqpa, l'AD-PA, la Mutualité française, Nexem et la Croix-Rouge française ont écrit au ministre des solidarités et de la santé pour voir rapidement comblé "l'écart moyen défavorable de 26%" qu'elles ont calculé entre "les crédits alloués" et les "besoins réels" des Ehpad privés.

Le compte n'y est pas entre les dotations reçues par les gestionnaires pour revaloriser les métiers en Ehpad dans le cadre du Ségur de la santé, et les besoins sur le terrain, ont alerté ces sept organisations dans une lettre à Olivier Véran datée du 11 mars que APMnews/Gerontonews a pu consulter.

Ayant pour objet un "réajustement des dotations allouées aux Ehpad au titre du Ségur", elle est signée de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratif (Fehap), de la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), de l'organisation d'employeurs associatifs Nexem, de la Croix-Rouge française et de la Mutualité française.

Ces sept organisations saluent d'abord le Ségur de la santé, qui a abouti "à un accord prévoyant la revalorisation de l'ensemble des métiers non médicaux dans les Ehpad dès septembre 2020".

Il a été prévu que [cette revalorisation soit aussi financée dans le secteur privé](#), sous réserve d'un accord de transposition dans les conventions collectives concernées, pour accorder au personnel non médical du secteur privé non lucratif 183 euros net mensuels, comme dans la fonction publique hospitalière (FPH), et 160 euros dans le secteur commercial.

[La "décision unilatérale" de la Fehap a été prise en octobre](#). Celle-ci comprend une clause spécifique conditionnant le versement de l'indemnité forfaitaire Ségur à l'octroi du financement correspondant par les pouvoirs publics.

Cette décision a été agréée par le ministère, comme [l'accord de la Croix-Rouge signé mi-décembre](#) et la recommandation patronale adoptée en novembre 2020 par Nexem.

Quant au Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (Synerpa, non signataire de ce courrier), l'accord vient d'être étendu par arrêté du 11 mars.

"Les directeurs d'Ehpad que nous représentons ont, parfois dès le mois de décembre 2020, commencé à verser les indemnités correspondant à ces revalorisations à leurs salariés", écrivent les organisations au ministre.

Elles reconnaissent que "[l'instruction du 26 janvier 2021](#), relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux [...] a permis le financement des revalorisations dans les Ehpad privés".

Cette instruction a prévu une enveloppe de 74,2 millions d'euros, venant compléter celle relative au financement de la revalorisation, pour les établissements relevant de la fonction publique territoriale et les Ehpad privés.

Les organisations soulignent que "les délégations de crédits ont été notifiées aux gestionnaires d'Ehpad au mois de février 2021, conformément aux modalités de fixation des crédits prévues dans l'annexe 1 de l'instruction susmentionnée".

Mais elles déplorent, donc, des notifications "très insuffisantes pour couvrir le besoin réel des établissements sur 2020". Plus embêtant, elles assurent que "les premiers chiffres, après enquête, montrent un écart moyen défavorable de 26% entre les besoins réels et les crédits alloués" aux Ehpad.

"Vous le comprenez, cet écart n'est pas supportable pour nos organismes gestionnaires, qui nous remontent d'ores et déjà une vive inquiétude tant pour la clôture de l'exercice budgétaire 2020 que pour celui à venir de 2021", écrivent les organisations.

"Au-delà de l'étude d'impact prévue dans l'instruction pour réajuster la répartition des dotations entre Ehpad pour l'année 2021", elles réclament au gouvernement "la compensation des écarts constatés sur le dernier quadrimestre 2020, via les financements alloués aux surcoûts Covid déjà annoncés pour l'année 2021".

Et par anticipation, elles insistent "sur l'enjeu majeur d'un juste financement de la mesure Ségur aux besoins réels des Ehpad, pour 2021 et les années suivantes".

Elles espèrent, enfin, "que cette alerte sera prise en compte et que des annonces pourront être faites rapidement afin de préserver les Ehpad d'importantes difficultés économiques".

[Surcoûts et pertes de recettes liés au Covid: des fédérations reviennent à la charge](#)

Dans un autre courrier, daté du 5 mars, et dont Gerontonews a eu copie, certaines de ces organisations et d'autres sollicitent auprès d'Olivier Véran mais aussi de sa ministre déléguée chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, "un soutien financier renforcé pour les structures du grand âge".

La Fehap, la Fnadepa, la Fnaqpa, l'AD-PA et la Mutualité française, auxquelles se greffent la Fédération hospitalière de France (FHF) et le Synerpa, reviennent sur "le dispositif de compensation des surcoûts et pertes de recettes" mis en place par l'Etat pour soutenir les Ehpad pendant les "deux premières vagues" du Covid-19.

Comme la FHF et la Fehap [l'ont déjà souligné début février devant les députés](#), elles réclament la nécessité que "le dispositif soit complété pour permettre la même compensation pour les périodes non couvertes en 2020 par les différentes instructions budgétaires prises jusqu'à présent (périodes du 1er septembre au 17 octobre pour les surcoûts liés à la crise, et du 12 juillet au 17 octobre pour les pertes de recettes hébergement des Ehpad)".

Et elles militent aussi "pour une anticipation de la prise en compte des impacts financiers liés à la crise Covid pour l'année 2021 dans la future instruction budgétaire", en citant notamment le coût des équipements de protection individuelle et des tests de dépistage.

Lors d'une réunion début février avec les acteurs du grand âge, [Brigitte Bourguignon a promis que les surcoûts seraient compensés en 2021](#) mais sans en préciser les modalités.

Concernant les "trous dans la raquette" constatés sur 2020, la ministre avait alors annoncé aux fédérations "une réponse" écrite.

Autre sujet mis sur la table, la "perte d'activité" à laquelle les Ehpad font face "depuis plusieurs mois". Les fédérations réclament à ce titre "la pérennisation" en 2021 du "dispositif de compensation des pertes de recettes mis en place pour l'année 2020".

Enfin, elles rappellent "l'impact direct" de la crise sanitaire "sur le taux d'occupation des établissements" et souhaitent que "[le mécanisme de neutralisation de la modulation des financements](#) en fonction de l'activité constatée soit prorogé pour 2021".

"Les établissements étant déjà fragilisés économiquement, il est primordial de neutraliser la modulation des financements pour les activités constatées en n'opérant pas de baisse des financements en 2022 pour l'activité qui sera constatée en 2021, à l'image de ce que prévoit [l'ordonnance du 25 mars 2020](#) concernant les financements en 2021 pour l'activité constatée en 2020", décrivent-elles.

Les deux courriers n'ont pas encore obtenu de réponse du ministère.

Maryannick Le Bris et Claire Béziau